



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE
Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

Optimiser la fiscalité du tabac en Mauritanie : une stratégie pour améliorer la santé et générer des revenus



Note d'orientation NO: 5 2023

Notions clés à retenir

La question de la consommation de tabac en Mauritanie constitue une préoccupation majeure de santé publique. Le système fiscal actuel est inefficace pour réduire la consommation et maximiser les recettes de l'État. L'étude « Fiscalité optimale du tabac en Mauritanie » a révélé que le système a entraîné une perte de revenus importante en raison de valeurs en douane sous-déclarées et de l'application de la TVA au niveau douanier plutôt qu'au point de vente. L'introduction d'un droit d'accises basé sur la quantité de produits du tabac importés est recommandée. Cela va contribuer à augmenter le prix des cigarettes, réduisant ainsi la consommation, et générer également des revenus importants pour l'État.

1. Le problème

La consommation de tabac constitue un problème de santé publique important en Mauritanie, avec des implications considérables sur les secteurs de la santé et de l'économie du pays. Selon l'enquête MICS de 2015, 14,6 % de la population mauritanienne sont des fumeurs réguliers, et 13,4 % supplémentaires fument occasionnellement. Cette forte prévalence du tabagisme contribue largement au fardeau qui pèse sur la santé du pays, entraînant une augmentation de la morbidité, de la mortalité et des coûts des soins de santé.

L'un des principaux défis réside dans le système actuel de taxation des produits du tabac. Le système de taxation *ad valorem*, basé sur la valeur en douane déclarée des produits du tabac, s'est révélé inefficace pour réduire la consommation et augmenter les recettes de l'État. En fait, toutes les transactions liées aux cigarettes qui ont lieu une fois le produit dédouané ne sont pas taxées. Ces pertes se traduisent par un taux de TVA effectif de l'ordre de 5 %, si la TVA est appliquée sur le prix de vente au détail fourni par l'enquête MICS en 2015. Si cette TVA est appliquée sur les prix de vente au détail fournis par les sites de suivi de la consommation de tabac (700 Ouguiyas), le taux serait encore plus bas (2,9 %), alors que le taux nominal est de 16 %.

Le système actuel a entraîné d'importantes pertes de revenus en raison de valeurs en douane sous-déclarées et de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au niveau douanier plutôt qu'au point de vente. En outre, les marges élevées des distributeurs, qui résultent de valeurs en douane sous-déclarées, leur ont permis d'absorber les augmentations de taxes sans en répercuter le coût sur les consommateurs. Cela a permis de maintenir le prix des cigarettes à un niveau bas, les rendant facilement accessibles et contribuant à des taux de consommation élevés.

L'évolution de la fiscalité (poids en Kg, valeurs, droits) montre que le taux effectif a connu une tendance à la hausse, passant de 20 % en 2011 à 43 % en 2012, 47 % en 2013, 68 % en 2014 et 79 % en 2015. En termes macroéconomiques, la fiscalité sur le tabac représente en moyenne 3 % du total des recettes fiscales du gouvernement et 0,5 % du PIB. Malgré la mise en place de diverses taxes sur les produits du tabac, le prix des cigarettes en Mauritanie reste l'un des plus bas de la région. Ce faible prix, combiné à la forte prévalence du tabagisme dans le pays, souligne le besoin urgent d'un système fiscal plus efficace pour décourager la consommation de tabac et augmenter les recettes de l'État.

2. Principales conclusions et implications

L'étude révèle plusieurs conclusions clés qui ont des implications significatives pour la lutte antitabac en Mauritanie:

Système fiscal inefficace:

Le système actuel de taxation *ad valorem*, basé sur la valeur douanière déclarée des produits du tabac, s'est révélé inefficace pour réduire la consommation de tabac et augmenter les recettes de l'État. L'étude a révélé que le système a entraîné une perte de revenus importante en raison de valeurs en douane sous-déclarées et de l'application de la TVA au niveau douanier plutôt qu'au point de vente.

Marges élevées des distributeurs:

L'étude a révélé que les marges élevées des distributeurs, qui résultent de valeurs en douane sous-déclarées, leur ont permis d'absorber les augmentations de taxes sans en répercuter le coût sur les consommateurs. Cela a permis de maintenir le prix des cigarettes à un niveau bas, les rendant facilement accessibles et contribuant à des taux de consommation élevés.

Prix bas des cigarettes:

Malgré la mise en place de diverses taxes sur les produits du tabac, le prix des cigarettes en Mauritanie demeure l'un des plus bas de la région. Ce faible prix, combiné à la forte prévalence du tabagisme dans le pays, souligne le besoin urgent d'un système fiscal plus efficace pour décourager la consommation de tabac et augmenter les recettes de l'État.

Ces résultats soulignent le besoin urgent d'un examen et d'une réforme globale du système actuel de taxation des produits du tabac en Mauritanie. Sans mesures efficaces pour augmenter le prix des cigarettes et décourager le tabagisme, le pays continuera d'être confronté à d'importants défis de santé publique et économiques liés à une consommation élevée de tabac.

3. Principales recommandations en matière de politiques

Sur la base des résultats de l'étude, les recommandations en matière de politiques suivantes sont proposées pour résoudre le problème de la consommation de tabac en Mauritanie:

Réviser le système fiscal actuel:

Le système actuel de taxation ad valorem, basé sur la valeur douanière déclarée des produits du tabac, s'est révélé inefficace pour réduire la consommation de tabac et augmenter les recettes de l'État. Il est recommandé que ce système soit soigneusement revu et réformé.

Introduire un droit d'accises sur la quantité:

L'étude suggère d'introduire des droits d'accises basés sur la quantité de produits du tabac importés. Cela contribuera à augmenter le prix des cigarettes, à réduire la consommation et à générer des revenus importants pour l'État.

Appliquer la TVA au point de vente:

Actuellement, la TVA est appliquée au niveau douanier, ce qui entraîne une perte de recettes importante en raison de valeurs douanières sous-déclarées. Il est recommandé que la TVA soit appliquée au point de vente afin de garantir que toutes les transactions impliquant des cigarettes sont taxées de manière appropriée.

Réguler les marges des distributeurs:

L'étude a révélé que les marges élevées des distributeurs leur ont permis d'absorber les augmentations de taxes sans en répercuter le coût sur les consommateurs. Il est recommandé que ces marges soient réglementées pour garantir que les augmentations de taxes entraînent une hausse des prix de détail, décourageant ainsi la consommation de tabac.

Harmoniser les prix des cigarettes dans la région Afrique de l'Ouest:

Le manque d'harmonisation des taxes sur le tabac et les produits du tabac contribue à créer les conditions propices au développement de la contrebande depuis les pays qui vendent le tabac et ses dérivés à bas prix, vers les pays où les prix desdits produits sont bien plus élevés. Pour donner aux mesures fiscales et financières toute leur force dissuasive et obtenir l'impact souhaité, les pays doivent harmoniser les taxes sur le tabac et les produits du tabac. Il est recommandé que des efforts soient faits pour harmoniser les prix des cigarettes en Mauritanie avec ceux de la région ouest-africaine afin d'en décourager la consommation.

Ces recommandations visent à créer un système fiscal plus efficace qui décourage la consommation de tabac, améliore la santé publique et augmente les revenus de l'État. La mise en œuvre de ces changements nécessitera un effort concerté de la part de divers intervenants, notamment le gouvernement, les organismes de santé et le public.

4. Lectures complémentaires:

Pour des informations plus détaillées, prière de vous référer à l'intégralité de l'étude intitulée: Taxation optimale du tabac en Mauritanie [*Optimal tobacco taxation in Mauritania*] à l'adresse suivante:

<https://elibrary.acbpact.org/acbf/collect/acbf/index/assoc/HASH013e/882bc719/17de647b/395f.dir/TAXATION%20OPTIMALE%20DU%20TABAC%20EN%20MAURITANIE.pdf>



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

Securing Africa's future through capacity development
Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

**THE AFRICAN CAPACITY BUILDING
FOUNDATION (ACBF HEAD OFFICE)**

2 Fairbairn Drive, Mount Pleasant, Harare, Zimbabwe
Tel: (+263-242) 304663, 332002
Cell: +263 772 185 308 - 10
E-mail: root@acbf-pact.org

**ACBF REGIONAL OFFICE,
WEST & CENTRAL AFRICA**

3rd Floor, The Rhombus, Plot 24 Tumu Street,
Kanda Estates, Accra, Ghana
Tel : +233 540122013
E-mail : accra@acbf-pact.org

**ACBF REGIONAL OFFICE,
EAST & SOUTHERN AFRICA**

ACK Garden House, 2nd Floor, 1st Ngong Ave, Nairobi, Kenya
Tel: +254 (20) 5160052
Cell: +254 727 116 276
E-mail: nairobi@acbf-pact.org



www.acbf-pact.org